

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2019

RÈGLEMENT DU BUDGET 2018 - (N° 2137)

AMENDEMENT

N ° CF1

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani, M. El Guerrab, Mme Pinel, M. Pupponi et
M. Philippe Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE LIMINAIRE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.